Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-254-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Rapports annuels des délégataires de service public de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

Rapporteur : Christophe LE CICLÉ

N° CC2026-254

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	78
Nombre de pouvoirs	12
Votants	90
Secrétaire de séance : **Sabine FRETEY**	

L'an 2026, le 28 septembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet); Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Marc AVENARD (Luray) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-254-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure) ; Pierre SANIER (Bû) ; Damien STEPHO (Vernouillet).

Suppléant(e)s :
Monsieur Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) est suppléé par Laurianne FAURE ; Monsieur Eric BINET (Sorel-Moussel) est suppléé par Odile BLIAULT ; Monsieur Christian ALBERT (Saulnières) est suppléé par Mme Marie-Christine GAUDRY.

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Marie DALENCON (Dreux) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Fouzia KAMAL (Dreux) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Thierry LAINE (Louye) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Franck MERCEY (Vernouillet) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Martine PITOU (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Virginie QUENTIN (ABONDANT).

Etaient absents et avaient donné un pouvoir(s) :
Jean Marie BUTHON (Laons) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUTEAU ; Nelson FONSECA (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Philippe RIVE ; Dominique DUVAL (Ezy-sur-Eure) donne pouvoir à Pierre LEPORTIER ; Pauline PERRICHON (Anet) donne pouvoir à Monsieur Bernard COUILLAUT ; Rachel SAPIN (La Mancelière) donne pouvoir à Monsieur Christophe Le Dorven ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Madame Nathalie VELIN ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Madame Sabine FRETEY ; et Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) donne pouvoir à Patrick RIEHL ; Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Pierre SANIER.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-254-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux exerce certaines de ses compétences via des contrats de délégation de service public notamment dans les secteurs du cycle de l'eau et de l'assainissement.

En application de l'article L. 3131-5 du code de la commande publique : « *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée (...) ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public* ».

Les rapports des délégataires sont reçus par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux le 1er juin de l'année qui suit l'exercice comptable et instruits par les services et les élus en charge des secteurs concernés avant présentation en conseil communautaire.

Conformément aux articles L. 1413-1 et L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le rapport du délégataire, préalablement à sa communication au conseil communautaire, est également soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux. Cette dernière s'est réunie :
- pour le domaine de l'eau potable, le 02 septembre 2026 ;
- pour le domaine de l'assainissement, le 09 septembre 2026.

Les contrats concernés par la présente délibération sont les suivants :

Dans le domaine de l'eau potable :

- contrat de concession de service public pour la production d'eau potable avec la société SUEZ pour l'exploitation de l'usine de dénitrification - 01/01/2025 au 09/07/2025 date de fin du contrat ;
- contrat de concession de service public pour la distribution d'eau potable avec la société GEDIA pour la commune de Dreux - 01/01/2025 au 09/07/2025 - date de fin du contrat ;
- contrat de concession de service public pour la distribution de l'eau potable pour la commune de Sainte Gemme Moronval avec la société GEDIA - 01/01/2025 au 31/07/2025 date de fin du contrat ;
- contrat de concession de service public pour la production et la distribution de l'eau potable sous la forme d'une régie intéressée avec la société OCYCLAD CENTRE (GEDIA) pour le Secteur CENTRE (Dreux, Sainte-Gemme-Moronval, Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Garancières-en-Drouais, Garnay, Le-Boullay-Thierry, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Saint-Rémy-sur-Avre, Saulnières, Tréon, et Vernouillet) - 01/07/2025 au 31/12/2025 ;
- contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable avec la société VÉOLIA EAU pour la commune de Dampierre-sur-Avre ;
- contrat de concession de service public pour la production et la distribution de l'eau potable sous la forme d'une régie intéressée avec la société OCYCLAD SUD (SEFO) pour le Secteur SUD (Ardelles, Favières, Fontaine-les-Ribouts, Le-Boullay-les-Deux-Eglises, Maillebois, Ormoy, Puiseux, Saint-Ange-et-Torçay, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Saint-Maixme-Hauterive, Saint-Sauveur-Marville, Serazereux, Thimert-Gâtelles et Tremblay-les-Villages).

Dans le domaine de l'assainissement :

- contrat de concession pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif avec la société AQUAD (SEFO) pour les communes raccordées aux systèmes d'épuration collectifs situés sur les communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Dreux, Ezy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille ;
- contrat de concession en quasi-régie pour la création de branchements privatifs d'assainissement avec la Société Publique Locale (SPL) Gestion Aménagement Construction.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-254-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Les rapports sont consultables sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (espace dédié aux élus).

Les rapports annuels des délégataires de service public dans le domaine des mobilités et de la petite enfance, de l'enfance, de la famille seront présentés au conseil communautaire de novembre.
Il en est de même concernant le rapport annuel du titulaire du partenariat public-privé pour la piscine de Saint-Rémy-sur-Avre.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-1,*
***VU** le code de la commande publique et notamment son article L. 3131-5,*
***VU** l'avis favorable du rapport par la commission consultative des services publics locaux pour le domaine de l'eau réunie le 02 septembre 2026,*
***VU** l'avis favorable du rapport par la commission consultative des services publics locaux pour le domaine de l'assainissement réunie le 09 septembre 2026,*
***VU** l'avis favorable à l'unanimité sans quorum de la commission thématique « Eau potable, milieux aquatiques et transition écologique » en date du 02 septembre 2026,*
***VU** l'avis favorable à l'unanimité sans quorum de la commission thématique « Collecte et traitement des déchets, assainissement et gestion des eaux urbaines » en date du 09 septembre 2026,*
***VU** les rapports annuels des délégataires de service public 2025 consultables sur l'espace dédié aux élus.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire :

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la transmission des rapports annuels des délégataires dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et relatifs aux contrats de concessions suivants :

- contrat de concession de service public pour la production d'eau potable avec la société SUEZ pour l'exploitation de l'usine de dénitrification - 01/01/2025 au 09/07/2025 date de fin du contrat ;
- contrat de concession de service public pour la distribution d'eau potable avec la société GEDIA pour la commune de Dreux - 01/01/2025 au 09/07/2025 - date de fin du contrat ;
- contrat de concession de service public pour la distribution de l'eau potable pour la commune de Sainte Gemme Moronval avec la société GEDIA - 01/01/2025 au 31/07/2025 date de fin du contrat ;
- contrat de concession de service public pour la production et la distribution de l'eau potable sous la forme d'une régie intéressée avec la société OCYCLAD CENTRE (GEDIA) pour le Secteur CENTRE (Dreux, Sainte-Gemme-Moronval, Aunay-sous-Crécy, Crécy-Couvé, Garancières-en-Drouais, Garnay, Le-Boullay-Thierry, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Saint-Rémy-sur-Avre, Saulnières, Tréon, et Vernouillet) - 01/07/2025 au 31/12/2025 ;
- contrat d'affermage pour la distribution d'eau potable avec la société VÉOLIA EAU pour la commune de Dampierre-sur-Avre ;
- contrat de concession de service public pour la production et la distribution de l'eau potable sous la forme d'une régie intéressée avec la société OCYCLAD SUD (SEFO) pour le Secteur SUD (Ardelles, Favières, Fontaine-les-Ribouts, Le-Boullay-les-Deux-Eglises, Maillebois, Ormoy, Puiseux, Saint-Ange-et-Torçay, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Saint-Maixme-Hauterive, Saint-Sauveur-Marville, Serazereux, Thimert-Gâtelles et Tremblay-les-Villages) ;
- contrat de concession pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif avec la société AQUAD (SEFO) pour les communes raccordées aux systèmes d'épuration collectifs situés sur les communes de Châteauneuf-en-Thymerais, Dreux, Ezy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille ;
- contrat de concession en quasi-régie pour la création de branchements privatifs d'assainissement avec la Société Publique Locale (SPL) Gestion Aménagement Construction.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-254-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :

08 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME

Dreux, le 30 SEP. 2026

Président
Christophe LE DORVEN

Secrétaire de séance
Sabine FRETEY